

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 507

17 mars 2011

### SOMMAIRE

2A2V Audiovisuel .....	24329	IGG Participations S.A. ....	24313
7ième Art S.à r.l. ....	24329	Imca S.à r.l. ....	24335
A D Vivre Luxembourg S.A. ....	24336	Imprimerie Mil Schlimé Sàrl .....	24318
Amphore .....	24331	International Chemical Investments S.à r.l. .....	24311
BBA Aviation Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	24332	International Paper Investments (Luxem- bourg) S.à r.l. ....	24331
Betam International S.A. ....	24290	INT.PACK S.A. ....	24313
BGP Holdings Europe S.à r.l. ....	24296	Investment Amber Holding S.A. ....	24319
Carré-Immo .....	24293	Investment Amber Holding S.A. SPF ....	24319
CEC-LUX S.à r.l. ....	24293	Lidl Belgium Gmbh & Co.KG - Niederlas- sung Pommerloch .....	24314
Corelis .....	24317	Loa Dependable It Systems S.A. ....	24314
De Verchin & Partners S.A. ....	24294	LuxHansa .....	24334
Digital Spirit S.A. ....	24334	Mac Guff Luxembourg .....	24316
Dretschler IT S.à r.l. ....	24290	Manstein Immobilien S.A. ....	24315
DR & Partners S.A. ....	24294	Mi-Doux S.A. ....	24322
DSI International Sàrl (Luxembourg) ....	24295	MLOC European Real Estate S.à r.l. ....	24315
Emilio Sàrl .....	24318	Monalie S.à r.l. ....	24336
EM Promotions, S.à r.l. ....	24336	NEXON Europe S.à r.l. ....	24323
Epic Luxembourg S.A. ....	24306	NGP ETP Holdings S.à r.l. ....	24335
Epic Luxembourg S.A. ....	24317	Nosig S.A. ....	24315
Erato S.A. ....	24305	Partners 2000 .....	24315
Eurofins International Holdings LUX ....	24333	Patos S.A. ....	24327
European Shipping Holding S.A. ....	24305	Snack Anadolu s.à r.l. ....	24328
Euro Technology S.à r.l. ....	24325	Sopraco .....	24331
FAIRKOPERATIV, Société Coopérative .....	24299	Southlane 1 S.à r.l. ....	24328
Five Stars Real Estate S.A. ....	24307	Square Churchill 5 .....	24329
FIVEST (Financière d'Investissements) S.A. ....	24308	Syntegra Investments III S. à r.l. ....	24291
Formation et Communication S.A. ....	24312	Toga Investments Pt. S.à r.l. ....	24334
Fred Alger International Advisory S.A. ....	24309	Toslar Holding S.A. ....	24325
Freshland S.A. ....	24333	WP International II S.à r.l. ....	24328
HSH Swift Capital Partners Institutional S.A., SICAR .....	24306		

**Dretschler IT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang.  
R.C.S. Luxembourg B 127.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011020966/9.

(110025782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

**Betam International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 34.854.

**DISSOLUTION**

L'an deux mil dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

SIZILIA VENTURES CORP, une société de droit panaméen, établie et ayant son siège social à Via España and Elvira Mendez Street, Delta Tower, Panama, inscrite au Registre des Sociétés de Panama sous le numéro 1499331, ici représenté par Monsieur David CARELLI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 13 décembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

- Que la société anonyme «BETAM INTERNATIONAL S.A.», ayant son social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 7 septembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 80 du 20 février 1991, est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous la section B, numéro 34.854. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé du 30 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1020 du 16 novembre 2001.

- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à un montant de quatre cent cinquante mille euros (450.000.-EUR) représenté par mille huit cents actions (1.800) d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250.-EUR) chacune.

- Que la société SIZILIA VENTURES CORP, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

- Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, son mandataire déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

- Qu'il déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette Société et qu'il entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute.

- Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au domicile de l'actionnaire où ils seront conservés pendant cinq années.

- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: D. Carelli et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. LAC/2011/47. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002972/47.

(110002401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

**Syntegra Investments III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.690.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Syntegra Investment Holding III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 109.689, having an aggregate share capital of EUR 12,600 being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Syntegra Investments III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.690, having a share capital of EUR 12,600 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on 27 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1355 on 9 December 2005. The articles of association (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, on 13 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1171 on 4 June 2010.

The Sole Shareholder is here represented by any lawyer of Loyens & Loeff Luxembourg residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. One hundred twenty-six (126) Shares in registered form with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Insertion of a new paragraph under article 16 of the Articles;

III. The Sole Shareholder thus resolves to take the following resolutions:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to insert a new paragraph under article 16 of the Articles, which will have the following wording:

"Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company."

*Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

*Declaration*

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

**A COMPARU:**

Syntegra Investment Holding III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.689, avec un capital social de EUR 12,600, en sa qualité d'associé unique (l'Associé Unique) de Syntegra Investments III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.690, avec un capital social de EUR 12,600 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1355 du 9 décembre 2005. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés la dernière fois suivant un acte du notaire Maître Paul Bettingen le 13 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1171 du 4 juin 2010.

L'Associé Unique est représenté par tout avocat collaborateur de l'étude Loyens & Loeff Luxembourg avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à cet acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Cent vingt-six (126) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour reproduit ci-après.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Insertion d'un nouveau paragraphe à l'article 16 des Statuts;

*Résolution unique*

L'Associé Unique décide en plus d'insérer un nouveau paragraphe à l'article 16 des Statuts, qui aura la teneur suivante:

«Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.»

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la société en raison du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: J. A. Charvet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. LAC/2011/89. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): p.d. Tom Benning.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004458/115.

(110004018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

**Carré-Immo, Société Anonyme.**

Siège social: L-1321 Luxembourg, 310, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 108.320.

—  
*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 novembre 2010*

*Quatrième résolution*

Les actionnaires autorisent le renouvellement du mandat des administrateurs suivants et de l'administrateur délégué pour une durée de six ans, leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016:

Jérôme Di Lorenzo, employé privé, demeurant 16, cité Ovenacker L-5692 Elvange; Romain Schumacher, employé privé, demeurant 47, rue Kohlenberg L-1870 Luxembourg; Patrick Castel, employé privé, demeurant 23, rue du Général Omar N. Bradley L-1279 Luxembourg.

Jérôme Di Lorenzo, employé privé, demeurant 16, cité Ovenacker L-5692 Elvange, administrateur délégué.

*Cinquième résolution*

Les actionnaires autorisent le renouvellement du mandat du commissaire suivant pour une durée de six ans, son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016:

PKF ABAX Audit, 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 142 867.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

*Pour la société*

Référence de publication: 2011003010/21.

(110002409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

**CEC-LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6684 Mertert, 7, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 129.014.

—  
Im Jahre zwei tausend zehn, den siebenundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

**SIND ERSCHIENEN:**

1.- Herr Martin KEILEN, Dipl.-Ing. (FH), wohnhaft in D-54293 Trier, Vordere Heide 84.

2.- Frau Silvia KEILEN geborene LEHNEN, Kauffrau, wohnhaft in D-54293 Trier, Vordere Heide 84.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchten Nachstehendes zu beurkunden:

Dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung CEC-LUX S.à r.l. sind, mit Sitz in L-6684 Mertert, 7, rue du Parc, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 129.014 (NIN 2007 2427 573).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 15. Juni 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1616 vom 1. August 2007.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundsiebzig Euro (€ 125.-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Herr Martin KEILEN, vorgeannt, achtzig Anteile . . . . .	80
2.- Frau Silvia KEILEN geborene LEHNEN, vorgeannt, zwanzig Anteile . . . . .	20
Total: ein hundert Anteile . . . . .	100

Alsdann haben die Komparenten den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

*Anteilübertragungen*

1) Herr Martin KEILEN überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechts achtzig (80) ihm gehörende Anteile an besagter Gesellschaft an die Gesellschaft deutschen Rechts Klimatec Luft- und Klimatechnische Gerätebau-Gesellschaft

m.b.H., mit Sitz in D-54294 Trier, Gottbillstrasse 17, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Wittlich unter der Nummer HRB 2555.

2) Frau Silvia KEILEN überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtens zwanzig (20) ihr gehörende Anteile an besagter Gesellschaft an die vorgenannte Gesellschaft deutschen Rechts Klimatec Luft- und Klimatechnische Gerätebau-Gesellschaft m.b.H.

Die Anteilsübertragungen finden statt für den Gesamtbetrag von zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-).

Ist der gegenwärtigen Urkunde beigetreten:

Die vorgenannte Gesellschaft deutschen Rechts Klimatec Luft- und Klimatechnische Gerätebau-Gesellschaft m.b.H., vertreten durch ihren allein vertretungsberechtigten Geschäftsführer Herr Jörg NAISAR, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in D-54339 Schweich, Kellersgarten 10, welcher erklärt die vorhergehenden Anteilübertragungen anzunehmen.

Die Gesellschaft deutschen Rechts Klimatec Luft- und Klimatechnische Gerätebau-Gesellschaft m.b.H. ist Eigentümerin der ihr übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Sie erklärt eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben, die Parteien entbinden den unterzeichneten Notar diesbezüglich von jeder Haftung.

Herr Martin KEILEN und Frau Silvia KEILEN erklären vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von der Gesellschaft deutschen Rechts Klimatec Luft- und Klimatechnische Gerätebau-Gesellschaft m.b.H. den ihnen jeweils zustehenden Betrag erhalten zu haben worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Frau Silvia KEILEN, handelnd in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführerin der Gesellschaft CEC-LUX S.à r.l., erklärt im Namen der Gesellschaft diese Abtretungen von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Alsdann ersuchten die jetzige Gesellschafterin, die Gesellschaft deutschen Rechts Klimatec Luft- und Klimatechnische Gerätebau-Gesellschaft m.b.H., den unterzeichneten Notar nachfolgenden Beschluss zu beurkunden wie folgt:

#### *Einzigter Beschluss*

Auf Grund der vorhergehenden Anteilübertragungen wird Artikel 6 der Statuten abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), alle zugeteilt der Gesellschaft deutschen Rechts Klimatec Luft- und Klimatechnische Gerätebau-Gesellschaft m.b.H., mit Sitz in D-54294 Trier, Gottbillstrasse 17, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Wittlich unter der Nummer HRB 2555.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. KEILEN, S. LEHNEN, J. NAISAR, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 décembre 2010. Relation: ECH/2010/2032. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 6. Januar 2011.

Référence de publication: 2011003017/66.

(110002557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

---

**De Verchin & Partners S.A., Société Anonyme,  
(anc. DR & Partners S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 156.829.

L'an deux mille dix, le dix décembre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «DR & PARTNERS S.A.», ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 11-13, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 156829, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 novembre 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, employée, demeurant professionnellement à L-7525 Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Abdelmajid BARKOUKOU, salarié, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;  
- Changement de la dénomination de la société de «DR & PARTNERS S.A.» en «DE VERCHIN & PARTNERS S.A.» et par conséquent, modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de «DR & PARTNERS S.A.» en «DE VERCHIN & PARTNERS S.A.» et par conséquent, décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «DE VERCHIN & PARTNERS S.A.»».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BARKOUKOU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 14 décembre 2010. Relation: MER/2010/2354. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003045/56.

(110002578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

**DSI International Sàrl (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 88.042.

*Extrait relatif au changement d'actionnaire intervenu en date du 3 janvier 2011*

L'actionnaire de la société, à savoir la société Display Specialties, Inc a été absorbée en date du 3 janvier 2011 par la société FASTENERS FOR RETAIL, INC., immatriculée auprès du registre de l'Ohio (USA) sous le numéro 305031 établie et ayant son siège social à 1300 East Ninth Street, Cleveland OH 44114 (USA) représentée par Monsieur Stanley D. Burson demeurant à 8181 Darrow Road, Twinsburg, Ohio 44087 qui détient donc les 125 parts sociales de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011003047/16.

(110002612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

**BGP Holdings Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 39.750,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 109.580.

In the year two thousand ten, on the twenty-sixth day of the month of November.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

BGP Holdings 2 Limited, having its registered office at 259, St. Paul Street, M-1213 Valletta VLT, Malta, registered with the Malta Registry of Companies under number C 36453 (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Mr. Max MAYER, employee, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered to him.,

I. The said power shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder of BGP Holdings Europe S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109 580, incorporated by a deed of Maître Anja HOLTZ, notary residing in Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg, of 24 June 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18 November 2005 under number 1232, page number 59124 (the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been restated by a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 30 December 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 4 April 2006 under number 683, page number 32744. The Articles have then been amended by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 27 June 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 31 July 2008 under number 1887, page number 90544. The Articles have then been amended by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 14 July 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 24 August 2009 under number 1624, page number 77946. The Articles have then been amended by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, of 3 August 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 20 November 2009 under number 2275, page number 109159.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To amend article 3 "Purpose" of the Articles, which shall forthwith read as follows:

**" Art. 3. Purpose.**

The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against risks related to credits, currency exchange and interest rate fluctuations as well as other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose. In the performance of its financial activities, the Company shall however not carry out and, for the avoidance of doubt, shall refrain from carrying out, any financial activities that are subject to a licence or authorisation, unless the Company has obtained such license or authorisation from the financial supervisory authorities."

2. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 3 "Purpose" of the Articles, which shall forthwith read as follows:

**" Art. 3. Purpose.**

The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against risks related to credits, currency exchange and interest rate fluctuations as well as other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose. In the performance of its financial activities, the Company shall however not carry out and, for the avoidance of doubt, shall refrain from carrying out, any financial activities that are subject to a licence or authorisation, unless the Company has obtained such license or authorisation from the financial supervisory authorities."

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-sixième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

BGP Holdings 2 Limited, ayant son siège social au 259, St. Paul Street, M-1213 Valletta VLT, Malte, enregistrée auprès du registre des sociétés de Malte sous le numéro C 36453 (l' "Associé Unique")

ici représentée par Mr. Max MAYER, employé, demeurant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est le seul associé de BGP Holdings Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109 580, constituée par un acte de Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 novembre 2005 sous le numéro 1232, page 59124 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été refondus par un acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 avril 2006 sous le numéro 683, page 32744. Les Statuts de la Société ont ensuite été modifiés par un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 juin 2008,

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 31 juillet 2008 sous le numéro 1887, page 90544. Les Statuts de la Société ont ensuite été modifiés par un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 24 août 2009 sous le numéro 1624, page 77946. Les Statuts de la Société ont ensuite été modifiés par un acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 novembre 2009 sous le numéro 2275, page 109159.

III. Le comparant, dûment représenté, reconnaît être entièrement informé de la résolution à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Agenda:*

1. Modification de l'article 3 "Objet social" des Statuts. Il sera dorénavant lu comme suit:

« **Art. 3. Objet social.**

La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits ainsi qu'aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte. Cependant, à l'occasion de l'accomplissement de ses activités financières, et pour éviter toute incertitude, la Société s'abstiendra de mettre en oeuvre, une quelconque activité financière qui serait sujette à un permis ou à une autorisation, à moins que la Société ait obtenu un tel permis ou autorisation des autorités de surveillance financières.»

2. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associé Unique DECIDE de modifier l'article 3 "Objet social", des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.**

La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits ainsi qu'aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte. Cependant, à l'occasion de l'accomplissement de ses activités financières, et pour éviter toute incertitude, la Société s'abstiendra de mettre en oeuvre, une quelconque activité financière qui serait sujette à un permis ou à une autorisation, à moins que la Société ait obtenu un tel permis ou autorisation des autorités de surveillance financières.»

Le présent acte notarié a été rédigé à Junglinster, à la date mentionné au début du présent document.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 décembre 2010. Relation GRE/2010/4261. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004148/186.

(110004008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

### **FAIRKOPERATIV, Société Coopérative, Société Coopérative.**

Siège social: L-9964 Huldange, 4, Op d'Schmett.

R.C.S. Luxembourg B 157.816.

#### — STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zehn, den zwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Urbain THOLL, mit dem Amtswohnsitz zu Mersch.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Frederic Gabriel Pierre genannt Fredy DE MARTINES, Landwirt, wohnhaft zu L-9964 Huldungen, 4, op d'Schmett,
- 2.- Herr Nico ANTONY, Landwirt, wohnhaft zu L- 6315 Beaufort, 4, rue Belle-Vue,
- 3.- Herr Guy DIDERRICH, Landwirt, wohnhaft zu L-7431 Niederglabach, 2, Ferme de Niederglabach,
- 4.- Herr Claude HEINEN, Landwirt, wohnhaft zu L-9672 Niederwampach, Hausnummer 56A,
- 5.- Herr Claude LAMBERTY, Landwirt, wohnhaft zu L-9753 Heinerscheid, 7, Kaalberstrooss,
- 6.- Herr Johannes Albertus Maria LOGTENBERG, Landwirt, wohnhaft zu L-5435 Oberdonven, 10, rue Toschacker,
- 7.- Herr Bob SCHMU, Landwirt, wohnhaft zu L-6831 Berbourg, 27, Steekaul,
- 8.- Herr Walter Joseph genannt Wout ALBERS, Landwirt, wohnhaft zu L-9154 Grosbous, 40, rue Walzenberg,
- 9.- Herr Claude THIRY, Landwirt, wohnhaft zu L-4995 Schouweiler, 19, rue du Stade,
- 10.- Dame Marie-Louise Léonie genannt Louise SCHAAF, Landwirtin, wohnhaft zu L-8814 Bigonville, 3, rue des Champs.
- 11.- Herr Michel NESER, Landwirt, wohnhaft zu L-9752 Hamiville, Hausnummer 18A.

Diese Komparenten ersuchten den Notar die Satzung einer zu gründenden Genossenschaft wie folgt zu beurkunden:

#### **Kapitel I. Name, Sitz und Dauer**

**Art. 1. Name, Rechtsform.** Die Genossenschaft trägt den Namen: FAIRKOPERATTV, Société coopérative. Sie ist eine eingetragene Genossenschaft gemäß dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

**Art. 2. Sitz.** Die Genossenschaft hat ihren Sitz in der Gemeinde Uffingen.

**Art. 3. Dauer.** Die Dauer der Genossenschaft ist unbegrenzt.

## Kapitel II. Zweck und Gegenstand

### Art. 4. Zweck und Gegenstand.

A) Zweck der Genossenschaft ist die Unterstützung der Einzelwirtschaften der Mitglieder.

B) Gegenstand der Genossenschaft ist der An- und Verkauf von landwirtschaftlichen Produkten und anderen Bedarfsgütern. Durch Generalversammlungsbeschluss kann die Genossenschaft eine Handelsgesellschaft mit demselben Gegenstand gründen oder eine Beteiligung in einer solchen Handelsgesellschaft erwerben.

Der Genossenschaftsgegenstand kann nur im Wege einer Änderung der Satzung geändert werden.

## Kapitel III. Mitgliedschaft

**Art. 5. Erwerb der Mitgliedschaft.** Die Mitgliedschaft können Landwirte sowie natürliche oder juristische Personen erwerben. Das Beitrittsgesuch ist schriftlich an den Vorstand zu richten.

Innerhalb eines Monats entscheidet der Vorstand über das Beitrittsgesuch mit einfacher Mehrheit.

Lehnt der Vorstand die Aufnahme ab, so ist der Beschluss, durch welchen der Betroffene abgewiesen wird, diesem ohne Verzug mittels eingeschriebenen Briefes mitzuteilen. Der Abgewiesene kann innerhalb Monatsfrist durch Einschreibebrief an den Vorstand Berufung bei der Generalversammlung einlegen. Das Datum des Poststempels bei der Absendung ist maßgebend für den Ablauf dieser Frist. Die nächste Generalversammlung entscheidet mit einfacher Stimmenmehrheit über die Aufnahme.

**Art. 6. Ausscheidungsgründe.** Die Mitgliedschaft endet:

- durch freiwilligen Austritt,
- durch Ausschließung,
- durch den Tod,
- durch Auflösung im Falle einer juristischen Person.

**Art. 7. Kündigung durch ein Mitglied.** Bei freiwilligem Austritt aus der Genossenschaft ist die Kündigung der Mitgliedschaft schriftlich an den Vorstand einzureichen, und zwar spätestens 6 Monate vor Ablauf des Geschäftsjahres, in welchem die Aufkündigung rechtsgültig erfolgte.

**Art. 8. Ausschließung eines Mitglieds.** Ein Mitglied, welches dem Zweck der Genossenschaft, den Bestimmungen der Satzung und Geschäftsordnung, sowie den Anordnungen des Vorstandes zuwiderhandelt, kann nach vorheriger Anhörung oder Vorladung, durch Beschluss des Vorstandes ausgeschlossen werden. Der Beschluss ist innerhalb acht Tagen durch eingeschriebenen Brief mitzuteilen. Das ausgeschlossene Mitglied kann innerhalb eines Monats nach dieser Zustellung, durch einen an den Vorstand gerichteten Einschreibebrief bei der Generalversammlung Berufung einlegen. Die nächste Generalversammlung entscheidet endgültig mit einfacher Stimmenmehrheit.

**Art. 9. Ausscheiden durch Tod.** Beim Tod eines Mitgliedes können die Erben die Auflösung der Genossenschaft nicht verlangen. Sie dürfen den Nennwert des Geschäftsanteils des Verstorbenen unter Abzug von Verlustabschreibungen gemäß Art. 37 zurückfordern.

Die Erben haben kein Anrecht auf die Rücklagen der Genossenschaft

Die Genossenschaft muß innerhalb von einem Jahr den Nennwert des Geschäftsanteils unter Abzug von Verlustabschreibungen gemäß Art. 37 zurückzahlen.

Die Erben oder der Rechtsnachfolger bleiben solidarisch haftbar für die durch den Verstorbenen bis zum Todestag eingegangenen Verpflichtungen.

## Kapitel IV. Rechtsverhältnis der Genossenschaft und der Genossenschaftsmitglieder

**Art. 10. Rechtsverhältnis zwischen Genossenschaft und Mitglieder.** Das Rechtsverhältnis der Genossenschaft und der Genossenschaftsmitglieder wird zunächst geregelt durch gegenwärtige Satzung, unbeschadet der zwingenden Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915.

**Art. 11. Haftung der Mitglieder.** Für die Verbindlichkeiten der Genossenschaft haftet jedes Genossenschaftsmitglied, ausserhalb seiner Kapitaleinlage von EIN TAUSEND EURO (€ 1.000,-), getrennt zusätzlich bis zu einer Haftsumme von FÜNF HUNDERT EUROS (€ 500,-).

**Art. 12. Rechte der Mitglieder.** Jedes Mitglied hat das Recht:

- a) an den Generalversammlungen stimmberechtigt teilzunehmen und Vorschläge für die gemeinsamen Maßnahmen vorzutragen,
- b) aktives und passives Wahlrecht auszuüben;
- c) alle Einrichtungen und Leistungen der Genossenschaft nach den dafür getroffenen Bestimmungen in Anspruch zu nehmen.

**Art. 13. Pflichten der Mitglieder.** Jedes Mitglied hat die Pflicht:

- a) die Tätigkeit der Genossenschaft zu unterstützen;

b) den Bestimmungen der Satzung und den Beschlüssen der Organe der Genossenschaft nachzukommen.

## Kapitel V. Organe der Genossenschaft

**Art. 14. Organe.** Die Organe der Genossenschaft sind:

- die Generalversammlung
- der Vorstand
- der Aufsichtsrat

### Die Generalversammlung

**Art. 15. Berufung der Generalversammlung, Berufungsrecht der Minderheit.** Die Generalversammlung ist das oberste Organ der Genossenschaft. Die Generalversammlung muss vom Vorstand jährlich mindestens einmal einberufen werden und zwar spätestens 3 Monate nach Abschluss des Geschäftsjahres. Außerdem kann der Vorstand zu jeder Zeit außerordentliche Generalversammlungen einberufen; er ist dazu verpflichtet, wenn dies von mindestens FÜNFZIG PROZENT (50%) der Mitglieder unter Angabe der Tagesordnung beantragt wird, und zwar innerhalb 21 Tagen nach der Eingabe. Jedes Mitglied ist berechtigt, schriftliche Vorschläge zur Abstimmung auf die Tagesordnung zu setzen. Diese Vorschläge sind mindestens einen Monat vor dem Versammlungstermin in schriftlicher Form an den Aufsichtsrat zu senden. Auf der Generalversammlung gibt der Aufsichtsrat die Vorschläge bekannt mit einer Empfehlung bezüglich der Beschlussfassung der Generalversammlung über die Vorschläge der Mitglieder.

Die Einberufung der Generalversammlung mit Angabe der Tagesordnung ist den Mitgliedern wenigstens 8 Tage vorher durch persönliche Zuschrift bekanntzumachen.

**Art. 16. Rechte der Generalversammlung.** Die Generalversammlung beschließt in den im Gesetz und in der Satzung ausdrücklich bestimmten Fällen, namentlich über

1. die Besetzung des Vorstandes und des Aufsichtsrats;
2. die Geschäftsordnung;
3. den Erwerb oder Verkauf von Immobilien;
4. die Feststellung des Jahresabschlusses, die Verwendung des Jahresüberschusses, die Verlustdeckung durch die Rücklagen;
5. die Entlastung des Vorstandes und die Amtsenthebung der Mitglieder des Vorstandes und des Aufsichtsrats;
6. die Festsetzung des Eintrittsgeldes
7. alle gegen die Geschäftsführung eingebrachten Beschwerden;
8. die Auslegung der Satzung, der Geschäftsordnung sowie früherer Beschlüsse der Generalversammlung bei Meinungsverschiedenheiten, wenn diesbezüglich der Vorstand und der Aufsichtsrat in vorausgegangener gemeinsamer Sitzung keine Lösung treffen konnten;
9. die Änderung der Satzung;
10. die Auflösung der Genossenschaft.

**Art. 17. Generalversammlung, Abstimmung.** In der Generalversammlung hat jedes Mitglied eine Stimme. Den Vorsitz in der Generalversammlung führt der Präsident des Vorstandes oder sein Stellvertreter. Ausgenommen bei Satzungsänderungen und bei Auflösung der Genossenschaft, beschließt die Generalversammlung über alle auf der Tagesordnung stehenden Punkte mit einfacher Stimmenmehrheit der anwesenden Mitglieder. Bei Stimmengleichheit gilt der Antrag als abgelehnt. Zur Gültigkeit eines Generalversammlungsbeschlusses ist erforderlich, dass der Gegenstand bei der Berufung der Generalversammlung in der Tagesordnung angegeben wird. Die gefassten Beschlüsse sind bindend für alle Mitglieder. Geheime Abstimmung findet statt bei Wahlen und persönlichen Fragen. Die Mitglieder der Genossenschaft werden schriftlich über die Beschlüsse der Generalversammlung unterrichtet.

**Art. 18. Niederschrift über die Beschlüsse der Generalversammlung.** Über die Beschlüsse der Generalversammlung ist ein Protokoll anzufertigen. Das Protokoll soll den Ort und den Tag der Versammlung, den Namen des Vorsitzenden sowie Art und Ergebnis der Abstimmung und die Feststellung des Vorsitzenden über die Beschlussfassung enthalten.

Das Protokoll ist vom Vorsitzenden und den anwesenden Mitgliedern des Vorstandes zu unterschreiben. Ihm sind die Belege über die Einberufung als Anlage beizufügen.

Wird eine Änderung der Satzung beschlossen, so ist dem Protokoll auch ein Verzeichnis der erschienenen Mitglieder beizufügen.

Jedem Mitglied ist die Einsicht in das Protokoll gestattet. Das Protokoll ist von der Genossenschaft aufzubewahren.

### Der Vorstand

**Art. 19. Zusammensetzung und Bestellung des Vorstandes.** Der Vorstand besteht aus acht Mitgliedern. Die Vorstandsmitglieder werden auf vier Jahre gewählt, vorbehaltlich folgender Bestimmung: der Vorstand wird alle zwei Jahre um die Hälfte erneuert; die erste Austrittsserie, wird durch das Los bestimmt; der Präsident fällt in die zweite Austrittsserie.

Die Stimmabgabe ist geheim. Bei Stimmgleichheit findet eine Stichwahl statt. Bei nochmaliger Stimmgleichheit gilt der Ältere als gewählt. Die Vorstandsmitglieder müssen Mitglied der Genossenschaft sein. Die Mitglieder des Vorstandes dürfen dem Aufsichtsrat nicht angehören.

**Art. 20. Kandidaturen.** Kandidaturerklärungen sind wenigstens drei Tage vor dem für die Wahlen festgesetzten Datum per Einschreibebrief an die Geschäftsstelle der Genossenschaft einzureichen. Maßgebend für den Ablauf dieser Frist ist das Datum des Poststempels.

**Art. 21. Präsident, Vize-Präsident.** Die Vorstandsmitglieder wählen unter sich einen Präsidenten und einen Vize-Präsidenten. Der Vorstand ernennt einen Geschäftsführer und gegebenenfalls einen Rechnungsführer.

**Art. 22. Wiederwahl.** Wiederwahl der Vorstandsmitglieder ist zulässig, sie gelten als Kandidaten für die Neuwahlen, falls sie keine gegenteilige Erklärung abgeben.

**Art. 23. Mandatsniederlegung.** Mandatsniederlegungserklärungen von Vorstandsmitgliedern sind schriftlich dem Präsidenten vorzulegen. Ausscheidende gewählte Vorstandsmitglieder werden in der nächsten Generalversammlung durch Ergänzungswahl ersetzt.

Reichen mehr als die Hälfte der Vorstandsmitglieder ihren Rücktritt ein, so muss der Präsident innerhalb eines Monats eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen, die Neuwahlen vorzunehmen hat. Im Falle der Amtsniederlegung sämtlicher Vorstandsmitglieder sind die Entlassungsgesuche, resp. das Kollektiventlassungsgesuch an den Präsidenten des Aufsichtsrates zu richten, der innerhalb eines Monats eine außerordentliche Generalversammlung für Neuwahlen einberuft. Bis zur erfolgten Neuwahl müssen die alten Vorstandsmitglieder in ihren Ämtern bleiben. Sie sind verantwortlich für Verluste, welche der Genossenschaft dadurch entstehen, daß sie ihre Ämter vorzeitig verlassen und so die Geschäfte vernachlässigt haben.

**Art. 24. Aufgaben und Pflichten des Vorstandes.** Der Vorstand führt die Geschäfte der Genossenschaft nach Maßgabe der Satzung und der Beschlüsse der Generalversammlung. Er hat dafür zu sorgen, dass die erforderlichen Bücher der Genossenschaft ordnungsgemäß geführt werden.

Zu dessen Aufgaben gehören insbesondere:

1. Führung des Genossenschaftsregisters gemäß Art. 118 und 119 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften;
2. Ausstellung der Geschäftsanteile an die Mitglieder gemäß Art. 127 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915;
3. Ausführung der Maßnahmen zum Schutz von Drittpersonen gemäß Art. 129 bis 134 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915;
4. gerichtliche und außergerichtliche Vertretung der Genossenschaft;
5. Aufstellung der Geschäftsordnung und des Haushaltsplans;
6. Festsetzung der Tagesordnung;
7. Verantwortliche Zeichnung der Gewinn- und Verlustrechnung und der Bilanz;
8. Ernennung und Entlassung des Geschäftsführers mit absoluter Stimmenmehrheit;
9. Aufnahme von Anleihen. Die Vorstandsmitglieder haben bei ihrer Geschäftsführung die Sorgfalt eines ordentlichen und gewissenhaften Geschäftsleiters einer Genossenschaft anzuwenden. Über vertrauliche Angaben und Geheimnisse der Genossenschaft haben sie Stillschweigen zu bewahren.

**Art. 25. Einberufung des Vorstandes, Beschlussfassung.** Auf mündliche oder schriftliche Einberufung durch den Präsidenten tritt der Vorstand zusammen, so oft es die Interessen der Genossenschaft erfordern. Desgleichen tritt er zusammen wenn dies von der Mehrheit der Mitglieder des Vorstandes verlangt wird.

Der Vorstand ist beschlussfähig wenn die Mehrheit der Mitglieder des Vorstandes anwesend sind. Die Beschlüsse werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst, unbeschadet des Art. 24 Punkt 7. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Präsidenten oder seines Stellvertreters entscheidend.

**Art. 26. Leitung der Vorstandssitzung.** Der Präsident oder vertretungsweise der Vize-Präsident, leitet die Vorstandssitzung.

**Art. 27. Beurkundung von Beschlüssen.** Über die Beschlüsse des Vorstandes ist ein Protokoll anzufertigen und vom Präsidenten und den anwesenden Mitgliedern des Vorstandes zu unterzeichnen. Ist ein Vorstandsmitglied nicht mit dem Wortlaut des Protokolls einverstanden, so wird seine Stellungnahme kurzgefasst in das Protokoll eingetragen. Das Protokoll ist vom Vorstand aufzubewahren.

**Art. 28. Prokura.** Zeichnungsberechtigt für die Genossenschaft ist der Präsident und zwei andere Personen, welche seitens des Vorstandes hierzu ausersehen sind und entsprechend Prokura erhalten haben. Jedes Dokument ist von mindestens zwei zeichnungsberechtigten Personen zu unterzeichnen.

## Der Aufsichtsrat oder die Kommissare

**Art. 29. Zusammensetzung und Wahl.** Der Aufsichtsrat besteht aus drei Mitgliedern. Die Aufsichtsratsmitglieder werden auf vier Jahre von der Generalversammlung gewählt, vorbehaltlich folgender Bestimmung: der Aufsichtsrat wird alle zwei Jahre um die Hälfte erneuert; die erste Austrittsserie, und zwar die kleinere Hälfte, wird durch das Los bestimmt; der Präsident fällt in die zweite Austrittsserie.

Die Stimmabgabe ist geheim. Bei Stimmgleichheit findet eine Stichwahl statt. Bei nochmaliger Stimmgleichheit gilt der Ältere als gewählt.

Die Aufsichtsratsmitglieder müssen nicht Mitglied der Genossenschaft sein. Sie bestimmen unter sich einen Präsidenten. Im übrigen gelten die Bestimmungen der Art. 21 und 23 sinngemäß.

Die Mitgliedschaft des Aufsichtsrates ist nicht mit einem Verwaltungsorgan einer Tochtergesellschaft zu vereinbaren.

**Art. 30. Aufgaben und Pflichten.** Der Aufsichtsrat hat den Vorstand bei seiner Geschäftsführung auf allen Gebieten zu überwachen und zu dem Zweck sich von dem Gange der Angelegenheiten der Genossenschaft zu unterrichten. Er kann jederzeit über dieselben Berichterstattung von dem Vorstand verlangen und selbst oder durch einzelne von ihm zu bestimmende Mitglieder die Bücher und Schriften der Genossenschaft einsehen sowie den Vermögensbestand untersuchen. Der Aufsichtsrat kann an den Sitzungen des Vorstandes mit beratender Stimme teilnehmen. Über alle Prüfungen sind Berichte anzufertigen und von den Aufsichtsratsmitgliedern zu unterzeichnen.

Bei festgestellten Unregelmäßigkeiten in puncto Geschäftsführung, ist der Aufsichtsrat verpflichtet, den Präsidenten des Vorstandes in Kenntnis zu setzen. Bei Nichtbeseitigung dieser festgestellten Unregelmäßigkeiten durch den Vorstand, sowie bei Feststellung grober Fahrlässigkeit der Genossenschaft, ist der Aufsichtsrat berechtigt, die Generalversammlung einzuberufen, diese über die gemachten Feststellungen in Kenntnis zu setzen und gegebenenfalls deren Entscheidung herbeizuführen. Den Vorsitz in dieser Versammlung führt der Präsident des Aufsichtsrates oder sein Stellvertreter.

**Art. 31. Beschlussfassung, Beurkundung von Beschlüssen.** Der Aufsichtsrat ist beschlussfähig, wenn zwei Mitglieder des Aufsichtsrates anwesend sind. Über die Beschlüsse des Aufsichtsrates ist ein Protokoll anzufertigen.

**Art. 32. Entschädigung für die Vorstandes- und Aufsichtsratsmitglieder.** Die Mitglieder des Vorstandes und des Aufsichtsrates üben ihr Amt ehrenamtlich aus. Für Reisen und Sitzungen sowie außerordentliche Leistungen kann ihnen jedoch eine Entschädigung gewährt werden, deren Höhe von der Generalversammlung festzusetzen ist.

## Kapitel VI. Finanzen und Rechnungswesen

**Art. 33. Finanzierung.** Die Finanzmittel der Genossenschaft werden aufgebracht durch Umsatzerlöse, Geschäftsanteile und gegebenenfalls Anleihen.

Die Nachschusspflicht ist auf die in Art. 11 angegebene Haftsumme beschränkt.

**Art. 34. Geschäftsanteil.** Jedes Mitglied hat einen Geschäftsanteil. Beim Eintritt in die Genossenschaft leisten die Mitglieder eine Einzahlung von 1.000,- € auf ihren Geschäftsanteil. Der Geschäftsanteil kann erhöht werden durch Zuweisung von genossenschaftlichen Rückvergütungen. Zur Verlustdeckung wird der Geschäftsanteil gemäß den Bestimmungen des Art. 37 beschrieben.

Der Geschäftsanteil wird ausgestellt gemäß Art. 127 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Bei Ausscheidung oder Ausschluss eines Mitglieds zahlt die Genossenschaft innerhalb von einem Jahr nach Kündigung den Nennwert des Geschäftsanteils unter Abzug von Verlustabschreibungen gemäß Art. 37 zurück. Ausscheidende Mitglieder haben kein Anrecht auf die Rücklagen der Genossenschaft.

**Art. 35. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr beginnt mit dem 1. Januar und endet mit dem darauffolgenden 31. Dezember, außer das erste Geschäftsjahr, das mit dem Gründungsdatum beginnt.

**Art. 36. Buchführung.** Die Führung der Bücher und die Aufstellung des Jahresabschlusses orientieren sich an den Bewertungs- und Rechnungslegungsnormen der Vierten Europäischen Richtlinie zur Koordinierung der einzelstaatlichen Vorschriften über den Jahresabschluss der Kapitalgesellschaften. Der Generalversammlung wird eine Gewinn- und Verlustrechnung vorgelegt.

Spätestens zum 1. März nach Ablauf des Geschäftsjahres hat der Vorstand dem Aufsichtsrat vorzulegen

1. eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung mit den nötigen Erläuterungen;
2. einen Geschäftsbericht.

Alle anwesenden Mitglieder erhalten eingangs der Generalversammlung schriftliche Unterlagen zum Geschäftsbericht und zur Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung.

Ergibt sich bei der Aufstellung der Jahresbilanz oder einer Zwischenbilanz ein Verlust, der durch die Hälfte des Gesamtbetrages der Geschäftsanteile und der Rücklagen nicht gedeckt ist, so hat der Vorstand unverzüglich die Generalversammlung einzurufen und ihr dies anzuzeigen.

**Art. 37. Gewinn- und Verlustverteilung.** Einen Jahresüberschuss darf die Generalversammlung ganz oder teilweise in die Ergebnismittel (Reservefonds) einstellen, auf neue Rechnung vortragen oder an die Mitglieder als genossenschaft-

liche Rückvergütung ausschütten, vorbehaltlich der nachfolgenden Bestimmungen über die Bildung der Ergebnissrücklage und über die Gewinnzuweisung an abgeschriebene Geschäftsguthaben. Die Ergebnissrücklage wird gebildet durch eine jährliche Zuweisung von mindestens 10% des Reingewinns, solange diese Rücklage 10% der Bilanzsumme nicht erreicht. Die Ergebnissrücklage kann nur durch Gewinnzuweisung gebildet und durch Verlustdeckung aufgelöst werden. Einen Jahresfehlbetrag muss die Generalversammlung aus der Ergebnissrücklage decken, solange wie diese Rücklage die Hälfte des Gesamtbetrages der Geschäftsanteile nicht unterschritten hat. Ist dieser Mindestbetrag erreicht, muß der Bilanzverlust auf die Mitglieder verteilt werden, und zwar durch gleiche Abschreibung ihrer Geschäftsanteile. Künftige Gewinne werden zunächst den abgeschriebenen Geschäftsanteilen zugewiesen.

**Art. 38. Wirtschaftsprüfer.** Die Revision der Genossenschaft wird jährlich durch einen Wirtschaftsprüfer durchgeführt aufgrund der Bestimmungen des großherzoglichen Erlasses vom 30. August 1918 über die Genossenschaftsprüfung.

**Art. 39. Rechtzeitige Bekanntmachung des Jahresabschlusses und Bericht des Aufsichtsrates.** Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit den nötigen Erläuterungen sowie der Lagebericht und der Bericht des Aufsichtsrates sollen mindestens 1 Woche vor der Generalversammlung in dem Geschäftsraum der Genossenschaft oder an einer anderen durch den Vorstand bekanntzumachenden geeigneten Stelle zur Einsicht der Mitglieder ausgelegt oder ihnen sonst zur Kenntnis gebracht werden. Jedes Mitglied ist berechtigt, eine Kopie der Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung mit den nötigen Erläuterungen sowie des Lageberichts und des Berichts des Aufsichtsrates zu verlangen.

Die Gewinn- und Verlustrechnung und die Bilanz werden, nachdem sie vom Aufsichtsrat geprüft worden sind, mit den etwaigen Vorschlägen des Aufsichtsrates, der Generalversammlung zur Genehmigung und Entlastung des Vorstandes vorgelegt.

### Kapitel VII. Satzungsänderung, Auflösung

**Art. 40. Satzungsänderung.** Eine Abänderung der Satzung kann nur durch die Generalversammlung beschlossen werden. Dabei verfügt jedes Genossenschaftsmitglied über eine Stimme.

Die Generalversammlung ist nur dann ordnungsgemäß beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte der Mitglieder anwesend ist und wenn die Tagesordnung die vorgeschlagenen Satzungsänderungen und gegebenenfalls den Text derjenigen, die den Zweck und Gegenstand oder die Rechtsform der Genossenschaft ändern, angibt. Ist die erste Bedingung nicht erfüllt, muß eine neue Versammlung einberufen werden; dies geschieht durch persönliche Einladung der Mitglieder. Diese Einberufung wiederholt die Tagesordnung unter Angabe des Datums und des Ergebnisses der vorangegangenen Versammlung. Die zweite Versammlung ist ordnungsgemäß beschlußfähig, gleich wieviele Mitglieder anwesend sind. In beiden Versammlungen müssen die Beschlüsse, um gültig zu sein, mit mindestens zwei Drittel der Stimmen der anwesenden Mitglieder gefasst sein.

**Art. 41. Auflösung.** Die Auflösung erfolgt durch Beschluss der Generalversammlung nach den Bestimmungen, die für eine Satzungsänderung vorgeschrieben sind.

Bei Auflösung der Genossenschaft fällt das verbleibende Vermögen den Mitgliedern im Verhältnis der Geschäftsanteile zu.

### Kapitel VIII. Übergangs- und Schlussbestimmungen

**Art. 42.** Die Mitglieder der Genossenschaft können innerhalb von drei Monaten nach Beschluss dieser Satzung kündigen, ohne die statutarische Frist einzuhalten.

**Art. 43.** Alle Einzelheiten, welche durch gegenwärtige Satzung bzw. durch die gesetzlichen Bestimmungen nicht geregelt sind, werden durch Beschluss der Generalversammlung entschieden.

#### *Zeichnung der Geschäftsanteile*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die vorgenannten Kompargenten, dass ein jeder von ihnen ein (1) Anteil gezeichnet hat.

Diese elf (11) Anteile wurden vollständig und bar eingezahlt, so dass die Summe von ELF TAUSEND (€ 11.000,-) EURO, der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr EIN TAUSEND FÜNF HUNDERT (1.500,-) EURO.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselbe die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: De Martines, Antony, Diderrich, Heinen, Lamberty, Logtenberg, Schmit, Albers, Thiry, Schaaf, Nesor, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 25 octobre 2010. Relation: MER/2010/1963. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Mersch, den 23. Dezember 2010.

U. THOLL.

Référence de publication: 2011003534/302.

(110002411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

**Erato S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.189.

*Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 2 décembre 2010*

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Madame Claude MEDERNACH, Maître en droit, née le 02 mai 1970 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- Madame Simone RETTER, Maître en droit, née le 13 juin 1961 à Bettembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 14, Avenue du X Septembre, L-2500 Luxembourg;
- Monsieur Aldwin DEKKERS, Maître en droit, né le 27 mars 1977 à Loewen, Belgique, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer FIN-Contrôle S.A., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230, aux fonctions de Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

\*

Référence de publication: 2011003068/22.

(110002576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

**European Shipping Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.048.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Salvatore MONACO, administrateur de société, demeurant à Noto, C da Falconara (Italie),

ici représenté par Madame Katia ROTI, employée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "EUROPEAN SHIPPING HOLDING S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 71048, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 30 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 792 du 25 octobre 1999,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Jean-Joseph WAGNER, en date du 30 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 662 du 29 avril 2002;

2) Que le capital social est fixé à trente-trois mille six cents euros (33.600,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-trois virgule soixante euros (33,60 EUR) chacune, entièrement libérées;

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. ROTI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2010. LAC/2010/59568. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003084/52.

(11002290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

#### **Epic Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 85.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011020995/9.

(110025815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

#### **HSH Swift Capital Partners Institutional S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 130.577.

#### AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzehn, den achtundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit dem Amtswohnsitz in Capellen, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

HSH Nordbank AG, Luxembourg Branch, mit Sitz in 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, (die „Alleinige Aktionärin“) hier vertreten durch Herrn Meinert Riessen, Jurist, beruflich ansässig in Luxemburg, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg am 10. Dezember 2010.

Diese Vollmacht bleibt, nach „ne varietur“ Paraphierung durch den Erschienenen und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Bevollmächtigte ersucht den unterzeichneten Notar, nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

- dass die Gesellschaft HSH Swift Capital Partners Institutional S.A., SICAR, mit Sitz in IC, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter Sektion B, Nummer 130.577 (nachfolgend die „Gesellschaft“), gemäß notarieller Urkunde am 28. Juni 2007 gegründet und die Satzung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 26. Oktober 2007 veröffentlicht wurde.

- dass das Gesellschaftskapital der Gesellschaft 999.000 Euro (EUR neunhundertneunundneunzigtausend) beträgt und in 9990 (neuntausendneunhundertneunzig) Aktien ohne Nennwert eingeteilt ist;
- dass die Alleinige Aktionärin, HSH Nordbank AG, Luxembourg Branch, Eigentümerin aller 9990 (neuntausendneunhundertneunzig) Aktien ist und beschlossen hat, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und zu liquidieren;
- dass die Bilanz zum 23. Dezember 2010, sowie die Gewinn- und Verlustrechnung für den Zeitraum vom 1. Januar 2010 bis zum 23. Dezember 2010 gebilligt wurde;
- dass Herr Meinert Riessen, Angestellter der HSH Nordbank Securities S.A. die Funktion eines Liquidators der Gesellschaft übernommen hat und in dieser Funktion mit sämtlichen Befugnissen ausgestattet wurde, die die Art. 144bis 148bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften für einen Liquidator vorsehen;
- dass sämtliche Schulden der Gesellschaft, bis auf jene Schulden gegenüber der alleinigen Aktionärin, beglichen wurden / dass die Alleinige Aktionärin die Satzung der Gesellschaft kennt und bestens über die finanzielle Situation informiert ist;
- dass die HSH Nordbank AG, Luxembourg Branch, sich als alleinige Aktionärin der Gesellschaft verpflichtet, sämtliche etwaigen zukünftigen, noch nicht beglichenen Schulden unter ihrer persönlichen Haftung zu übernehmen und auch die Kosten im Zusammenhang mit der Liquidation zu regeln.

Hiermit erfolgt die Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung, sowie deren Liquidation.

Die Liquidation der Gesellschaft ist somit als abgeschlossen zu betrachten und die Gesellschaft ist somit endgültig aufgelöst und liquidiert.

Dem Verwaltungsrat und dem Wirtschaftsprüfer wird Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt.

Die Bücher der Gesellschaft bleiben während einer Dauer von fünf Jahren ab dem heutigen Tage bei der HSH Nordbank AG, Luxembourg Branch mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet hinterlegt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Capellen, am Datum wie eingangs erwähnt. Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. RIESSEN, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 30 décembre 2010. Relation: CAP/2010/4817. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): I. Neu.

Für gleichlautende Abschrift erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, den 4. Januar 2011.

Référence de publication: 2011003162/49.

(110002189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

### **Five Stars Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.465.

### DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

Monsieur Salvatore DI CASTRO, administrateur de société, né à Rome (Italie), le 19 octobre 1963, demeurant à I-00137 Rome, Via Luigi Capuana n.10.

ici représenté par Madame Katia ROTI, employée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "FIVE STARS REAL ESTATE S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 107465, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 865 du 8 septembre 2005.

2) Que le capital social est fixé à trente un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. ROTI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2010 LAC/2010/59573. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur , (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003115/50.

(110002326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

### **FIVEST (Financière d'Investissements) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 23.479.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Christelle RADOCCIA, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 104, boulevard de la Pétrusse, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société Brand Enterprises Limited, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège sociale à 3<sup>rd</sup> Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town, Tortola aux Iles Vierges Britanniques en vertu d'une procuration donné à en date du 16 décembre 2010.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société FIVEST (Financière d'Investissements) S.A. avec siège social à L2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 octobre 1985, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 377 du 19 décembre 1985;

- que les statuts ont été modifiés par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 185 du 13 février 2004;

- que le capital social de la société s'élève actuellement à EUR 37.184,03 divisé en 1.500 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

- que la société Brand Enterprises Limited, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme FIVEST (Financière d'Investissements) S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que la société Brand Enterprises Limited agissant en sa qualité de liquidateur et d'actionnaire unique de la société FIVEST (Financière d'Investissements) S.A. déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés et sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la société FIVEST (Financière d'Investissements) S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelques formes que ce soit en relation avec le présent acte, qui incombent à la Société sont estimées approximativement à mille cent euros (1.100.-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Radocchia, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58543. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003116/53.

(110002593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

### **Fred Alger International Advisory S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 55.674.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of the month of December.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

#### APPEARED:

Alger Associates Inc., with registered office at 111 Fifth Avenue, New York, New York 10003, United States of America,

here represented by Mr. Patrick LESTIENNE, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

- That "FRED ALGER INTERNATIONAL ADVISORY S.A.", a public company limited by shares ("société anonyme") governed by the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office in at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 55674 (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Camille HELLINCKX, then notary residing in Luxembourg, on 26 July 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 408 of 22 August 1996.

- That the corporate capital is set at five hundred twenty thousand U.S. Dollars (USD 520,000.-), divided into fifty-two thousand (52,000) shares with a par value of ten U.S. Dollars (USD 10.-) per share.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the shares of the Company.

- That the appearing party, represented as said before, acting as sole shareholder of the Company, declares the dissolution of the Company with immediate effect.

- That the appearing party, represented as said before, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and that it approves the financial situation of the Company.

- That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

- That the appearing party, represented as said before and in its capacity as liquidator of the Company, declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known, unknown and unpaid liabilities of the Company.

- That the appearing party, represented as said before, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant the precedent section.

- That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

- That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment.

- That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company.

Upon these facts the notary stated that the company Fred Alger International Advisory S.A. was dissolved.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately two thousand Euros (EUR 2,000.-).

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

Alger Associates Inc., avec siège social au 111 Fifth Avenue, New York , New York 10003, Etats-Unis d'Amérique, ici représenté par Monsieur Patrick LESTIENNE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

- Que «FRED ALGER INTERNATIONAL ADVISORY S.A.», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 55674 (la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 26 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 408 du 22 août 1996.

- Que le capital social est fixé à cinq cent vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 520.000.-), divisé en cinquante-deux mille actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (USD 10.-) par action.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique, prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant et en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare de manière irrévocable reprendre à sa charge tout le passif connu, inconnu et impayé à ce jour de la Société.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section précédente.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs seront annulés.
- Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.
- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société Fred Alger International Advisory S.A.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est estimé approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. LESTIENNE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2010. LAC/2010/59574. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003118/107.

(110002339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

### **International Chemical Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 91.972.

#### DISSOLUTION

L'an deux mil dix le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A comparu:

Monsieur George ARKEDIS, directeur de sociétés, né le 28 août 1947 à New York, demeurant à 190 N.Devereux, CT, NW,Atlanta, Georgia 30327, Etats-Unis d'Amérique,

ici représenté par Monsieur David Carelli, employé privé, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 16 novembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne variateur" par la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société dénommée INTERNATIONAL CHEMICAL INVESTMENTS S. à r.l., avec siège social au 40, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 91.972 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich en date du 24 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 337 du 28 mars 2003;
- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, entièrement libérées;
- Que l'Associé Unique s'est rendue propriétaire de la totalité des parts de la Société;
- Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation;
- Que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société «INTER-

NATIONAL CHEMICAL INVESTMENTS S. à r.l.» et qu'elle entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'elle a pris à cet effet;

- Que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique;
- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société;
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société;
- Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays à la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celle-ci signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Carelli et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. LAC/2011/49. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003178/49.

(110002402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

#### **Formation et Communication S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4732 Pétange, 18, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 86.930.

#### **DISSOLUTION**

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Pardevant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

A comparu:

Monieur Michel LEDOUX, psychologue, né à Bruxelles le 8 juillet 1957, matricule n° 1957 07 08 433, époux de Madame Brigitte PIRÉ, demeurant à L-6792 Rachecourt, 79A, rue Basse,

ici représenté par Monsieur Cornelio MEMOLA, comptable, demeurant à L-7765 Bissen, 22A, rue de la Chapelle, en vertu d'une procuration sous seings-privés, laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le notaire et le comparant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter que:

Le 3 avril 2002 fut constituée par acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, la société anonyme "FORMATION ET COMMUNICATION S.A." avec siège social à L-4732 Pétange, 18, rue de l'Eglise dont les statuts furent publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1021 du 4 juillet 2002, no RCS Luxembourg B 86930,

La société "FORMATION ET COMMUNICATION S.A." a actuellement un capital social trente et un mille (31 000) euros, représenté par mille (1 000) actions d'une valeur nominale de trente et un (31) euros chacune, entièrement libérées.

Monsieur Michel LEDOUX s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société.

Par la présente le comparant, ès-qualités qu'il agit, prononce la dissolution anticipée de la société "FORMATION ET COMMUNICATION S.A." avec effet immédiat.

Monsieur Michel LEDOUX a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

Le comparant déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans auprès de la société anonyme "MEMOLA & PARTNERS S.A.", avec siège social à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B135134.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société "FORMATION ET COMMUNICATION S.A.".

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Memola, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 23 décembre 2010. Relation: DIE /2010 /12621. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société.

Diekirch, le 30 décembre 2010.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2011003533/45.

(110002303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

### **INT.PACK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.925.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 15 décembre 2010.*

L'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

*Réviseur d'entreprise:*

H.R.T. RÉVISION S.A, ayant son siège social au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011003197/17.

(110002455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

### **IGG Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.251.

### **DISSOLUTION**

L'an deux mille dix, le vingt-sept décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### **A COMPARU:**

La société anonyme de droit monégasque "S.A.M. A.P.M.", établie et ayant son siège social à MC-98000 Monaco, 3, rue de l'Industrie, 9<sup>e</sup> étage, (Principauté de Monaco),

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant à professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "IGG PARTICIPATIONS S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94251, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 771 du 23 juillet 2003.

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions de deux euros (2,- EUR) chacune, intégralement libérées.

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2010 LAC/2010/59910. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003182/51.

(110002366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

---

#### **Lidl Belgium Gmbh & Co.KG - Niederlassung Pommerloch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-9638 Pommerloch, Bastnicher Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 52.309.

#### ERÖFFNUNG EINER NIEDERLASSUNG

#### *Auszug*

Es wird hiermit angezeigt, dass die zum 1. Februar 2012 neu gegründete Niederlassung in L-9638 Pommerloch, Bastnicher Strooss, "Lidl Belgium GmbH & Co. KG - Niederlassung Pommerloch" heiBt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2011003235/15.

(110002439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

---

#### **Loa Dependable It Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.296.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement du 22 décembre 2010*

L'Assemblée Générale de la société LOA DEPENDABLE IT SYSTEMS S.A. a pris la résolution suivante:

1. L'Assemblée Générale décide de remplacer le commissaire aux comptes, la société AUDEX S.A.R.L., par la société anonyme THE CLOVER, dont le siège social se situe à L-4963 Clémency, Rue Haute, 8.

THE CLOVER est nommée pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011003238/13.

(110002419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

---

**MLOC European Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 106.583.

Monsieur Steven Glassman a donné sa démission en tant que gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2010.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

MLOC European Real Estate S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011003294/12.

(110002541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

---

**Manstein Immobilien S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 115.306.

Par la présente, la société Fidu-Concept Sàrl démissionne avec effet immédiat au 04.01.2011 en tant que commissaire aux comptes de la société Manstein Immobilien SA inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115.306.

*Pour Fidu-Concept Sàrl*

Référence de publication: 2011003276/11.

(110002601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

---

**Nosig S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 74.668.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 décembre 2010*

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport de l'auditeur à la liquidation;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 28 décembre 2010;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

NOSIG S.A., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2011003312/19.

(110002539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

---

**Partners 2000, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 79.083.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale de la Société en date du 28 décembre 2010*

L'assemblée générale de la Société:

- approuve le rapport de l'auditeur à la liquidation;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 28 décembre 2010;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 4 janvier 2011.

PARTNERS 2000, en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2011003340/19.

(110002540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

**Mac Guff Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.952.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille dix, le vingt-sept décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

"MAC GUFF LIGNE", une société anonyme de droit français, établie et ayant son siège social à F-75015 Paris (France), 6, rue de la Cavalerie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 338 438 781, ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1. que la société "Mac Guff Luxembourg", une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127952, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1392 en date du 7 juillet 2007 (la "Société");
2. que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune;
3. qu'elle est l'associée unique (l'"Associée Unique") de la Société;
4. qu'en sa qualité d'Associée Unique de la Société, elle a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
5. que l'Associée Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu des comptes intérimaires de la Société à la date de liquidation, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;
6. que l'activité de la Société a cessé;
7. que l'Associée Unique est donc investie de tout l'actif de la Société et qu'elle s'engage à régler tout et n'importe quel passif éventuel de la Société dissoute;
8. que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
9. que décharge pleine et entière est accordée au gérant unique de la Société;
10. qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
11. que tous les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2010 LAC/2010/59911 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003261/51.

(110002371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

---

**Epic Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 85.535.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011020996/9.

(110025816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Corelis, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3354 Leudelange, 12, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 99.150.

---

L'an deux mille dix, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**A COMPARU:**

Monsieur Bernard KUHNER, gérant de société, né à Thann (France) le 15 janvier 1952, demeurant à L-3392 Roedgen, 29, rue de Luxembourg,

détenteur de six cents (600) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "CORELIS" (numéro d'identité 2004 24 01 847), avec siège social à L-3392 Roedgen, 29, rue de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 99.150, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, alors de résidence à Mersch, en date du 6 février 2004, publié au Mémorial C, numéro 384 du 8 avril 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 17 août 2007, publié au Mémorial C, numéro 2416 du 25 octobre 2007 et suivant acte rectificatif reçu par le prédit notaire Jean SECKLER en date du 17 août 2007, publié au Mémorial C, numéro 2800 du 4 décembre 2007,

requiert le notaire d'acter la résolution suivante:

*Résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-3392 Roedgen, 29, rue de Luxembourg à L-3354 Leudelange, 12, rue de la Forêt.

Suite à ce transfert de siège social, l'associé unique décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. Al. 1<sup>er</sup>.** Le siège social est établi dans la commune de Leudelange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés."

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifie que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KUHNER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 22 décembre 2010. Relation: CAP/2010/4611. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 29 décembre 2010.

A. WEBER.

Référence de publication: 2011003581/45.

(110002569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

**Emilio Sàrl, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Imprimerie Mil Schlimé Sàrl).**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 38.916.

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**ONT COMPARU:**

- 1.- Monsieur Emile SCHLIME, maître-typographe, demeurant à L-2730 Luxembourg, 51, rue Michel Welter.
- 2.- Monsieur Philippe STAMMET, employé privé, demeurant à L-4380 Ehlerange, 73, rue d'Esch.
- 3.- Mademoiselle Julie STAMMET, employée privée, demeurant à L8381 Kleinbettingen, 1, rue de Steinfort.

Toutes les trois sont ici représentées par Monsieur Gerry OSCH, juriste, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 49, Boulevard Royal, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "IMPRIMERIE MIL SCHLIMÉ SARL.", ayant son siège social à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 38916), a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 11 décembre 1991, publié au Mémorial C numéro 213 du 21 mai 1992,

et que les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par ledit notaire Frank MOLITOR, de résidence à Dudelange, en date du 29 septembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2645 du 29 octobre 2008.

- Que les comparants, représentés comme dit ci-avant, sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils ont pris sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate que suite à une cession de parts sociales, dûment acceptée par la société conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois, le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (2.500,-EUR) chacune, lesquelles sont détenues comme suit:

- 1) quatre-vingt-dix (90) parts sociales par Monsieur Emile SCHLIME, prèdit,
- 2) cinq (5) parts sociales par Monsieur Philippe STAMMET, prèdit,
- 3) cinq (5) parts sociales par Monsieur Julie STAMMET, prèdite.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "Emilio SARL" et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . La Société prend la dénomination de "Emilio SARL»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. OSCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2010. LAC/2010/58526. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004316/49.

(110004009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

**Investment Amber Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Investment Amber Holding S.A.).**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.  
R.C.S. Luxembourg B 73.025.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of December.

Before us Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company INVESTMENT AMBER HOLDING S.A., having its registered office in L-1635 Luxembourg, 87, Allée Léopold Goebel, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 73.025 (NIN 1999 4010 428)

incorporated by deed of the undersigned notary on the 13<sup>th</sup> of December 1999, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 105 of February 1, 2000, and which articles of incorporation have been amended as follows:

- by deed of the undersigned notary on the 10<sup>th</sup> of March 2000, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 485 of July 8, 2000;

- by deed of the undersigned notary on the 28<sup>th</sup> of September 2004, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1287 of December 15, 2004.

The corporate capital is set at one hundred sixty-four thousand Euro (€ 164.000.-), represented by four hundred (400) shares having a par value of four hundred ten Euro (€ 410.-) each.

The meeting is presided by Mr. Raymond HENSCHEN, master in economics, residing at L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman,

who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms. Monique HENSCHEN-HAAS, master in economics, residing at L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

1.- Transformation of the company into a Family Wealth Management Company (SPF) governed by the law of May 11, 2007.

2.- Decision to change the company's name into INVESTMENT AMBER HOLDING S.A., SPF, so that article 1 of the articles of incorporation has now the following reading:

**Art. 1.** The company will have the name INVESTMENT AMBER HOLDING S.A., SPF.

3.- Amendment of article 4 of the articles of incorporation to give it the following reading:

**Art. 4.** The object of the Company is exclusively the acquisition, holding, management and realization of financial assets consisting of:

- financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 relative to contracts of financial warranties,
- cash and assets in any form whatsoever, held on an account; and
- granting loans and issuing guarantees within the limits of the law of May 11, 2007.

The Company shall not exercise any commercial activity and it shall not be involved in the management of any other company.

The Company shall take the necessary measures for saving its rights and will do the necessary operations of any kind within the limits of the corporate object or which favour it, remaining within the limits established by the law of 11 May 2007 relative to the creation of a Family Wealth Management Company (SPF).

4.- Amendment of article 17 of the articles of incorporation to give it the following reading:

**Art. 17.** The Law of August 10<sup>th</sup>, 1915, on Commercial Companies and the Law of May 11, 2007 on the corporation for the management of family assets, as amended, shall apply, in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies "ne varietur" by the proxy holders and the notary.

III. It appears from the attendance list, that all the shareholders are present or represented at the meeting, the meeting is therefore properly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

*First resolution*

The meeting decides to transform the company into a Family Wealth Management Company (SPF) governed by the law of May 11, 2007.

*Second resolution*

The meeting decides to change the company's name into INVESTMENT AMBER HOLDING S.A., SPF, so that article 1 of the articles of incorporation has now the following reading:

**Art. 1.** The company will have the name INVESTMENT AMBER HOLDING S.A., SPF.

*Third resolution*

The meeting decides to amend article 4 of the articles of incorporation to give it the following reading:

**Art. 4.** The object of the Company is exclusively the acquisition, holding, management and realization of financial assets consisting of:

- financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 relative to contracts of financial warranties,
- cash and assets in any form whatsoever, held on an account; and
- granting loans and issuing guarantees within the limits of the law of May 11, 2007.

The Company shall not exercise any commercial activity and it shall not be involved in the management of any other company.

The Company shall take the necessary measures for saving its rights and will do the necessary operations of any kind within the limits of the corporate object or which favour it, remaining within the limits established by the law of 11 May 2007 relative to the creation of a Family Wealth Management Company (SPF).

*Fourth resolution*

The meeting decides to amend article 17 of the articles of incorporation to give it the following reading:

**Art. 17.** The Law of August 10<sup>th</sup>, 1915, on Commercial Companies and the Law of May 11, 2007 on the corporation for the management of family assets, as amended, shall apply, in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

As nothing remains on the agenda, the president called the meeting closed.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INVESTMENT AMBER HOLDING S.A., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, Allée Léopold Goebel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.025 (NIN 1999 4010 428),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 décembre 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 105 du 1<sup>er</sup> février 2000, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mars 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 485 du 8 juillet 2000;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 septembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1287 du 15 décembre 2004.

Le capital social est fixé à cent soixante-quatre mille Euros (€ 164.000.-), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de quatre cent dix Euros (€ 410.-) chacune.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond HENSCHEN, maître en sciences économiques, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman,

qui désigne comme secrétaire l'assemblée élit comme scrutateur Madame Monique HENSCHEN-HAAS, maître en sciences économiques, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transformation de la société en une Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF) tel que régie par la Loi du 11 mai 2007.

2.- Décision de changer la dénomination sociale de la société en INVESTMENT AMBER HOLDING S.A., SPF, de sorte que l'article 1 des statuts a désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de INVESTMENT AMBER HOLDING S.A., SPF.

3.- Modification de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs, constitués:

- d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière,
- d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, et
- accorder des prêts et émettre des garanties dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»)

4.- Modification de l'article 17 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transformer la société en une Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF) tel que régie par la Loi du 11 mai 2007.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en INVESTMENT AMBER HOLDING S.A., SPF, de sorte que l'article 1 des statuts a désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de INVESTMENT AMBER HOLDING S.A., SPF.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs, constitués:

- d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière,
- d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, et
- accorder des prêts et émettre des garanties dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 17 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: R. HENSCHEN, M. HENSCHEN-HAAS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 décembre 2010. Relation: ECH/2010/2023. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003204/166.

(110002420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

### **Mi-Doux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.382.

### DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

Monsieur Silvano PAPA, administrateur de société, né à Wetzikon (Suisse), le 14 février 1964, demeurant à I-03043 Cassino, Via G. Leopardi n. 91 (Italie),

ici représenté par Madame Katia ROTI, employée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "MI-DOUX S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 131382, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2261 du 10 octobre 2007.

2) Que le capital social est fixé à trente un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. ROTI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2010. LAC/2010/59571. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003291/50.

(110002317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

**NEXON Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.500.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.728.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of December,  
Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

NEXON Co., Ltd, a company incorporated under the laws of Japan with registered office at Central Square Building, 5F, 2-3-1 Shinkawa, Chuo-ku, Tokyo, 104-0033, Japan and registered under the Trade and Companies Registry of Japan under number 0100-01081280;

Hereafter referred to as the "Shareholder".

represented by Ms. Louisa Silcox, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party has requested the undersigned notary to act that:

I. The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be appended to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by NEXON Europe S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of the undersigned notary, of 11 November 2010, pending publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with a corporate capital of EUR 100,000.-and registered with the Luxembourg Company Register under number B.156.278 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since the Company's incorporation.

III. The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one million four hundred thousand euro (EUR 1,400,000.-), so as to raise it from its current amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000), divided into one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, to one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000) divided into one million five hundred thousand (1,500,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

*Second resolution*

The Shareholder resolved to issue one million four hundred thousand (1,400,000) new shares so as to raise the number of shares from one hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each to one million five hundred thousand (1,500,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision on the proposed capital increase.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to accept the subscription of one million four hundred thousand (1,400,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, by the Sole Shareholder.

*Contributor's Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the aforementioned Sole Shareholder, here represented as stated above, declaring to subscribe to the increase in capital.

The capital increase has been fully paid up by a contribution of cash in the amount of one million four hundred thousand euro (EUR 1,400,000) and the one million four hundred thousand (1,400,000) new shares are hereby allocated to the Sole Shareholder.

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

by a contribution in cash of an amount of one million four hundred thousand euro (EUR 1,400,000.-).

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the Company's articles of association as follows: "The share capital of the Company is set at one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000.-) divided into one million five hundred thousand (1,500,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

#### *Costs and Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately two thousand seven hundred euro (2.700.- EUR).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

NEXON Co., Ltd, une société établie et régie par les lois de Japon, ayant son siège social à Central Square Building, 5F, 2-3-1 Shinkawa, Chuo-ku, Tokyo, 104-0033, Japon, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Japon sous le numéro 0100-01-081280;

représentée par Madame Louisa Silcox, avocat, avec adresse professionnel à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation. La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire soussignée d'acter que:

I. La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation

II. La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'elle détient actuellement toutes les parts sociales émises par NEXON Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, par acte du notaire soussignée, le 11 novembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 100,000.- et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.278 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution de la Société.

III. Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'associée unique de la Société, a pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant de un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000.-), afin de l'augmenter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000.-) divisé en cent mille (100.000.-) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, à un million cinq cent mille euro (1.500.000.-) divisé en un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé d'émettre un million quatre cent mille (1.400.000) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de la Société de cent mille (100,000) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR1,-) chacune à million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date d'une telle assemblée générale extraordinaire.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'accepter la souscription des un million quatre cent mille (1.400.000) parts sociales de la Société avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune par l'associé unique.

*Intervention de l'apporteur - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite aux présentes l'associé unique, ici représenté comme mentionné ci-dessus, qui déclare souscrire à l'augmentation de capital.

L'augmentation de capital a été payée en intégralité au moyen d'un apport en numéraire de un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000,-).

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

"Le capital social de la Société est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) divisé en un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

*Coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ deux mille sept cents euros (2.700.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Silcox, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58544. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003310/125.

(110002595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

**Euro Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 110.473.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 8 février 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011020206/11.

(110024042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

**Toslar Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 29.784.

Im Jahre zwei tausend und zehn den zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz zu Luxemburg.

Findet statt eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Holding-Aktiengesellschaft TOSLAR HOLDING S.A, mit Sitz zu Luxemburg, 16, Val Sainte Croix;

genannte Gesellschaft, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 29.784 wurde gegründet durch Urkunde vom 28. Dezember 1988, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 134 vom 1989.

Die Versammlung findet statt unter dem Vorsitz von Herrn Robert Elvinger wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft als Schriftführerin und die Versammlung wählt als Prüferin Frau Flora Gibert wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden.

A. - Dass aus einer vom Verwaltungsvorstand erstellten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste, von den Aktieninhabern respektiv deren Vertretern gegengezeichnet und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden, ebenso wie die ordnungsgemäss durch die Erschienenen und den amtierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

B. - Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit respektiv Vertretung sämtlicher Aktieninhaber, regelmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

C. - Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

#### *Tagesordnung*

1. Änderung des Statuts der Gesellschaft, die fortan nicht mehr den einer Holding Gesellschaft laut Gesetz vom 31. Juli 1929, sondern den einer Soparfi Aktien Gesellschaft hat.

2. Demzufolge Änderung des Artikels 4 der Statuten der Gesellschaft betreffend den Gesellschaftszweck:

"Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie-, oder Handelsunternehmen. Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern. Darüberhinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten; die Gesellschaft kann den Gesellschaften an denen sie direkt beteiligt ist jede Art von Unterstützung gewähren sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonstwie.

Die Gesellschaft wird generell alle zur Wahrung ihrer Rechte und ihres Gesellschaftszweckes gebotene finanzielle, kommerzielle und technische Handlungen vornehmen."

3. Abänderung des Artikels 25 der Statuten, der in der Folge lauten wird: "Das Gesetz vom 10. August 1915 betreffend kommerzielle Gesellschaften und seine nachfolgenden Abänderungen finden Anwendung falls nicht anders vorgesehen in diesen Statuten."

Nach Vortrag dieser Punkte sowie deren Bestätigung durch die Generalversammlung beschliessen die Aktionäre einstimmig wie folgt:

#### *Erster Beschluss*

Die Versammlung beschließt, den vom Gesetz vom 31. Juli 1929 betreffend Holding geschaffenen Steuerstatus aufzugeben und den Status einer Soparfi anzunehmen.

#### *Zweiter Beschluss*

Um die Statuten dem vorgehenden Beschluss anzupassen, beschließt die Versammlung den betreffenden Artikel 4 und den Artikel 1 der Statuten wie folgt abzuändern:

" **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie-, oder Handelsunternehmen. Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern. Darüberhinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten; die Gesellschaft kann den Gesellschaften an denen sie direkt beteiligt ist jede Art von Unterstützung gewähren sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonstwie. Die Gesellschaft wird generell alle zur Wahrung ihrer Rechte und ihres Gesellschaftszweckes gebotene finanzielle, kommerzielle und technische Handlungen vornehmen".

„ **Art. 1. Bezeichnung.** Es besteht eine luxemburgische Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "TOSLAR HOLDING S.A."."

#### *Dritter Beschluss*

Die Versammlung beschließt, den Artikel 25 der Statuten wie folgt abzuändern:

"Das Gesetz vom 10 August 1915 betreffend kommerzielle Gesellschaften und seine nachfolgenden Änderungen finden Anwendung falls nicht anders vorgesehen in diesen Statuten."

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, ist die Versammlung hiermit geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparanten zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: R. Elvinger, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59021. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2011003463/70.

(110002456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

**Patos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.937.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "QUEEN'S HOLDINGS LLC", établie et ayant son siège social à DE-19809 Wilmington, Silverside Road (Etats-Unis d'Amérique),

ici représentée par Madame Katia ROTI, employée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "PATOS S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144937, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 608 du 19 mars 2009;

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique ("Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. ROTI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2010. LAC/2010/59572. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003343/51.

(110002320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

---

**Southlane 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.624.

—  
*Résolution circulaire du 20 Décembre 2010*

L'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée a démis de ses fonctions en tant que membre du conseil d'administration Monsieur Johannes Haecker, né le 1<sup>er</sup> Novembre 1967 à Munich (Allemagne), demeurant au 75, Alte Langackerstrasse, Suisse - 8704 Herrliberg.

*Deuxième résolution*

L'assemblée DECIDE d'élire comme nouveau membre du Conseil d'Administration en conformité avec l'article 12 des statuts de la société:

Monsieur Daniel Kranz, né le 10 Mars 1972 à Trier (D), demeurant au 25a Maximinstrasse, 54292 Allemagne, pour un mandat d'une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Certifié conforme et sincère

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2011003389/21.

(110002453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

---

**WP International II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 419.226,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.731.

—  
*Transfert de siège*

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg au

- 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

WP International II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011003484/16.

(110002543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

---

**Snack Anadolu s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 24, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.252.

—  
*Assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2010*

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société «Snack Anadolu s.à.r.l.» au siège social de la société préqualifiée, 24, rue de Strasbourg L-2560 Luxembourg.

Les deux associés, M. BOLER Ahmet et Monsieur BOLER Muhammed, tous deux représentants l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et décident:

1) La démission de Mr KARABULUT Izzet de son poste de gérant technique.

2) La nomination de Mr BOLER Muhammed, demeurant 28 lot des chardons F-57270 UCKANGE, au poste de gérant unique pour une durée indéterminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg au siège de la société.

Pour extrait

BOLER Muhammed / BOLER Ahmet

Référence de publication: 2011003415/18.

(110002535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

---

**2A2V Audiovisuel, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 156.807.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 05 janvier 2011 que:

Le siège social est transféré du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, avec effet au 01.01.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011003487/12.

(110002598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

---

**7ième Art S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 8, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 122.035.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique en date du 5 janvier 2011*

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 05 janvier 2011 que:

- Suite aux cessions de parts sociales, la nouvelle répartition des parts sociales est la suivante:

\* Monsieur Possidonio Manuel DUARTE DO NASCIMENTO: 100 parts sociales

- Révocation du gérant technique, Monsieur Antonio Manuel TEIXEIRA DA SILVA. Le gérant administratif actuel, Monsieur Possidonio Manuel DUARTE DO NASCIMENTO sera des à présent le gérant unique de la société. La société sera engagée des a présent par la signature individuelle du gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Signature

*Pour la gérance*

Référence de publication: 2011003489/19.

(110002475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

---

**Square Churchill 5, Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 4.132.

—  
L'an deux mille dix, vingt et un décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «Square Churchill 5» avec siège social à L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 4.132, avec un capital social de cent mille euros (100.000.-EUR), représenté par dix mille actions (10.000) sans valeur nominale. Constituée suivant acte notarié en date du 15 juillet 1919, publié au Mémorial C, numéro 21 du 5 août 1919.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2007 publié au Mémorial C numéro 248 du 30 janvier 2008,

L'assemblée est ouverte à 9:15 heures sous la présidence de Monsieur Jean Hoss, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg;

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Léon Gloden, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yves Prussen, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

tous ici présents et cet acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire soussigné d'acter:

Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent se trouvent indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents ou leurs mandataires et les membres du bureau, restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que les actionnaires détenant l'intégralité du capital social sont présents ou représentés, de sorte que cette assemblée générale extraordinaire peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour, conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre millions sept cents quarante mille euros (4.740.000.-EUR) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (100.000.-EUR), représenté par dix milles (10.000) actions sans valeur nominale à quatre millions huit cent quarante mille euros (4.840.000.-EUR) par émission de quatre cent soixante quatorze mille (474.000) actions nouvelles sans valeur nominale en contrepartie d'un apport en nature par les actionnaires existants de leurs comptes courants d'associés au 31 décembre 2009 à hauteur de EUR 4.470.000.

*Souscription - Libération.*

2.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à quatre millions huit cent quarante mille euros (4.840.000.-EUR) représenté par quatre cent quatre vingt quatre mille (484.000) actions sans désignation de valeur nominale numérotées de 1 (un) à 484.000 (quatre cent quatre vingt quatre mille)».

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre millions sept cents quarante mille euros (4.740.000.-EUR), pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (100.000.-EUR) à quatre millions huit cent quarante mille euros (4.840.000.-EUR). L'assemblée constate que cette augmentation de capital est souscrite par les actionnaires au prorata de leurs participations actuelles dans la société. La libération des montants souscrits lors de cette augmentation de capital est réalisée par apport en nature par les actionnaires existants de leurs comptes courants d'associés au 31 décembre 2009, au capital social de la société dont la valeur ressort expressément d'un rapport du réviseur d'entreprises RSM Audit Luxembourg avec siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, établi en date du 21 décembre 2010 dont la conclusion est comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus et sous réserve des commentaires faits à la note 4 relatifs à la valorisation de l'immeuble de SQUARE CHURCHILL 5 S.A., en considération du contexte spécifique de cette opération et des représentations faites par les organes de la Société, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser qu'au moment de l'augmentation de capital, la valeur de la créance apportée (soit EUR 4,740,000) ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions de SQUARE CHURCHILL 5 S.A. émises en contrepartie, soit 474,000 actions sans valeur nominale»

lequel rapport restera annexé au présent acte et sera, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné, soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en conformité avec la résolution prise.

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à quatre millions huit cent quarante mille euros (4.840.000.-EUR) représenté par quatre cent quatre vingt quatre mille (484.000) actions sans désignation de valeur nominale numérotées de 1 (un) à 484.000 (quatre cent quatre vingt quatre mille)».

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à trois mille sept cents euros (3.700.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, ces mandataires ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte, avec les actionnaires présents.

Signé: Hoss, Gloden, Prussen, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58546. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003391/75.

(110002596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

**International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.033.678.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 90.703.

1) Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le siège social de la Société a été modifié comme suit:

9, Rue Gabriel Lippmann

Parc d'Activité Syrdall 2

L-5365 Munsbach,

2) Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'adresse du délégué à la gestion journalière de la Société a été modifiée comme suit:

Monsieur David Lewis, né le 12 mai 1953 à Radcliffe, Royaume-Uni a désormais son adresse professionnelle au 9, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2011004001/20.

(110002574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

**Amphore, Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 145.879.

26. place de la Gare

L-1616 Luxembourg

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

RAETCAIA Oxana

Administratrice délégué

Référence de publication: 2011003518/12.

(110002262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

**Sopraco, Société Civile.**

Siège social: L-6850 Manternach, 2, Kiirchewee.

R.C.S. Luxembourg E 849.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zwei tausend zehn,  
den zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

**SIND ERSCHIENEN:**

- 1.- Herr Robert MEHLEN, Landwirt, wohnhaft in L-6850 Manternach, 2, Kiirchewee.
- 2.- Frau Jacqueline WEIS, Hausfrau, Ehegattin von Herrn Emile STEFFES, wohnhaft in L-6850 Manternach, 15, Syrdallstrooss.
- 3.- Frau Lydie CLEMENS, Hausfrau, Ehegattin von Herrn Jean THEISEN, wohnhaft in L-6850 Manternach, 2, op der Gare.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten nachstehende Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass sie die alleinigen Anteilhaber der Zivilgesellschaft SOPRACO sind, mit Sitz in L-6850 Manternach, 2, Kiirchewee, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer E 849 (NIN 1974 7000 088).

II.- Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Albert STREMLER, mit dem damaligen Amtssitze in Bad-Mondorf, am 22. März 1974, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 119 vom 14. Juni 1974.

III.- Dass die Gesellschaft keine Immobilien besitzt.

IV.- Dass mit Ausnahme der Kosten der gegenwärtigen Auflösung, alle Schulden der Gesellschaft bezahlt sind.

V.- Dass die Kompargenten nach eingehender Belehrung die folgenden Beschlüsse gefasst haben:

*Erster Beschluss*

Die Kompargenten stellen fest, dass die Dauer Gesellschaft SOPRACO am 30. April 2009 geendet hat.

*Zweiter Beschluss*

Die Aktiva und die Passiva der Gesellschaft wurden von den Kompargenten gemäss den gesetzlichen Bestimmungen und ihren Anteilen entsprechend übernommen.

*Dritter Beschluss*

Die Kompargenten erteilen den Geschäftsführern volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate betreffend die Geschäftsführung.

*Vierter Beschluss*

Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während fünf Jahren am ehemaligen Sitz der Gesellschaft aufbewahrt werden.

Weiterhin erklären die Kompargenten dass sie keine Forderungen zu stellen haben, weder gegen die Gesellschaft, noch gegeneinander.

*Erklärung*

Die Kompargenten erklären alle in der Zwischenzeit getätigten Verträge und Aktivitäten im weitesten Sinne des Wortes zu genehmigen und zu ratifizieren.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die Kompargenten die gegenwärtige Urkunde mit dem handelnden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. MEHLEN, J. WEIS, L. CLEMENS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 décembre 2010. Relation: ECH/2010/2004. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 3. Januar 2011.

Référence de publication: 2011003419/51.

(110001709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

**BBA Aviation Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 45.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.587.

—  
EXTRAIT

En vertu d'une décision du conseil communal de Schuttrange en date du 30 septembre 2009, la zone industrielle et le parc d'activité "Syrdall" ont changé de dénomination à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 en prenant la dénomination de "Gabriel Lippmann".

Dorénavant l'adresse de l'associé unique de la Société, BBA International Investments S.à r.l., Luxembourg Branch, étant la succursale luxembourgeoise de BBA International Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et son siège effectif de direction au 7<sup>th</sup> Floor, 20 Balderton Street, Londres W1K 6TL, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.091, située au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, a désormais pour adresse 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011003520/23.

(110002169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

**Eurofins International Holdings LUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 157.959.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 février 2011.

Référence de publication: 2011020173/10.

(110024152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

**Freshland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 22, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 27.208.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch.

Ont comparu:

1. Monsieur René GROSBUSCH, commerçant, né à Luxembourg le 11 octobre 1954, matricule n° 1954 10 11 172, demeurant à L-4970 Bettange-sur-Mess, 64, rue Haard;

2. Monsieur André GROSBUSCH, commerçant, né à Luxembourg le 31 décembre 1957, matricule n° 1957 12 31 150, demeurant à L-5880 Hesperange, 1A, Cité um Schlass,

ici représentés par Monsieur Cornelio MEMOLA, comptable, demeurant à L-7765 Bissen, 22A, rue de la Chapelle, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le notaire et le comparant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit a requis le notaire d'acter que:

Le 12 janvier 1988 fut constituée par acte reçu par le notaire Francis KESSELER, de résidence à Esch-sur-Alzette, la société anonyme "FRESHLAND S.A.", avec siège social à L-4131 Esch-sur-Alzette, 22, avenue de la Gare, dont les statuts furent publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 83 de l'année 1988, n° du RCS Luxembourg B 27208,

La société "FRESHLAND S.A." a actuellement un capital social trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf (30 986,69) euros, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions, entièrement libérées.

Par la présente le comparant, ès-qualités qu'il agit prononce la dissolution anticipée de la société "FRESHLAND S.A." avec effet immédiat.

Le comparant déclare que les prénommés René et André les GROSBUSCH, seuls actionnaires de ladite société, ont pleine connaissance des statuts de la société et qu'ils connaissent parfaitement la situation financière de la société.

Le comparant, ès-qualités qu'il agit, déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que les actionnaires s'engagent expressément à prendre à leur charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à leur personne; partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Les actionnaires donnent décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans auprès de la société anonyme "MEMOLA & PARTNERS S.A." avec siège social à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B135134.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société "FRESHLAND S.A.".

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Memola, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 23 décembre 2010. Relation: DIE/2010/12620. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 décembre 2010.

F. UNSEN.

Référence de publication: 2011003536/47.

(110002307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---

**LuxHansa, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 137.862.

avec siège social à Luxembourg, 23 Avenue de la Porte Neuve, inscrite section B 137 862

Le domicile de la Société est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

FIDUPAR

*En sa qualité de domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2011003546/13.

(110002204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---

**Digital Spirit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7432 Gosseldange, 3, Op der Knupp.

R.C.S. Luxembourg B 103.516.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au Siège Social en date du 18 décembre 2010*

Les mandats des Administrateurs, à savoir Monsieur André HEINEN né le 09 mars 1957 à Luxembourg et demeurant au 3, op der Knupp L-7432 Gosseldange, Madame Viviane HEINEN-NILLES née le 25 mai 1961 à Luxembourg et demeurant au 3, op der Knupp L-7432 Gosseldange et Monsieur Ferdinand PAUTSCH né le 10 août 1962 à Luxembourg et demeurant au 6, op der Knupp L-7432 Gosseldange et celui du Commissaire aux Comptes, la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur André HEINEN né le 09 mars 1957 à Luxembourg et demeurant au 3, op der Knupp L-7432 Gosseldange est quand à lui reconduit pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

DIGITAL SPIRIT S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011003528/21.

(110002245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---

**Toga Investments Pt. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 312.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.085.

—  
EXTRAIT

Le siège social de l'associé unique de la Société, Toga Investments Sàrl, a été transféré du 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg au 41, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Sàrl  
Signature  
Gérant

Référence de publication: 2011003567/15.

(110002196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

**NGP ETP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 40.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 145.822.

*Extrait des Résolutions de l'associé unique du 4 janvier 2011*

L'associé unique de la Société, a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Paul Lamberts en tant que gérant B, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Hille-Paul Schut, employé, né le 29 septembre 1977 à 's Gravenhage (Pays-Bas), résidant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société, ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Hille-Paul Schut  
Mandataire

Référence de publication: 2011003630/18.

(110002590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

**Imca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 118.230.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

Monsieur Cornelio MEMOLA, comptable, né à Ettelbruck le 22 mars 1968, demeurant à L-7765 Bissen, 22A, rue de la Chapelle, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Madame Corinne ESTRADA, chef d'entreprise, née à Paris (France) le 3 novembre 1962, demeurant à F-75009 Paris (France), 15, rue d'Aumale;

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le notaire et le comparant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Madame Corinne ESTRADA est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "IMCA. S.à r.l.". avec siège social à L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 31 juillet 2006, publié au Mémorial C, numéro 1932 du 13 octobre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 118.230.

Ceci exposé, le mandataire de l'associée unique a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- 1) L'associée prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- 2) Elle déclare prendre à sa charge tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à son profit.
- 3) Elle se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social.
- 4) Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans auprès de la société anonyme "Memola et Partners S.A." avec siège social à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade, inscrite au Registre de commerce Luxembourg sous le numéro B 135134.

Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, le comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Memola, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 23 décembre 2010. Relation: DIE/2010/12619. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 décembre 2010.

F. UNSEN.

Référence de publication: 2011003542/38.

(110002296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

---

**Monalie S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4633 Differdange, 15, rue de la Grève Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 127.839.

—  
*Résolutions des Associés prises à Luxembourg en date du 4 janvier 2011:*

- L'Assemblée a nommé en qualité de gérante pour une durée indéterminée

Madame Stéphanie EPPE, esthéticienne, née le 8 octobre 1985 à Luxembourg, domiciliée à L-4849 Rodange, 1, rue des Romains.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011003627/14.

(110002588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

---

**EM Promotions, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 122.158.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011020181/10.

(110024710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

---

**A D Vivre Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7374 Helmdange, 140, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.615.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 22 décembre 2010, statuant sur les comptes annuels au 31.12.2009 que:

Suite aux démissions:

En qualité d'Administrateur de:

- Mr Sefik BIRKIYE

En qualité d'Administrateur-délégué:

- Monsieur Sefik BIRKIYE

Est élu, en qualité de nouvel Administrateur de la société, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2012:

- Sefik BIRKIYE SPRL, avec siège social au 07 Avenue Lloyd George, B-1000 Bruxelles (Belgique)

Est nommé administrateur délégué pour la même période:

- Sefik BIRKIYE SPRL, avec siège social au 07 Avenue Lloyd George, B-1000 Bruxelles (Belgique)

Luxembourg, le 04 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011003570/23.

(110002579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

---